

Conseil communal du 29 mars 2021

**Vous trouverez ici une synthèse de *mes interventions*.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.**

**Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.**

APPROUVÉ : 0

REFUSÉ : x

Abstention : /



APPROUVÉ

O - Point 2 : P.C.S. - Rapports d'activités et financier 2020. Voté POUR

le Groupe Ecolo approuve les rapports, et soutient le nouveau projet action n° **4.3.02**, intitulé « *Distribution de colis alimentaires* », cette action est à l'origine du besoin de familles qui se rendaient à Marche en Famenne pour recevoir un colis alimentaire des Resto du Cœur. (Pour rappel : PCS = Plan de Cohésion Sociale)

Deux questions :

1. l'une au CPAS : que deviennent les 1.300 € prévus pour la convention suspendue entre le Resto du Cœur de Marche, et le CPAS de Durbuy ? Ce montant est-il ajouté à cette nouvelle action ?
2. ce projet démarrera au mieux en juillet, d'après les informations données par le PCS (nécessaire validation par le Gouvernement Wallon (Mai) et si accepté, mise en œuvre de l'action en juillet). Que font les bénéficiaires entretemps ? Le CPAS a-t-il prévu une solution de soudure ?

Réaction du Collège :

1. le montant de 1.300 €/an « pourrait » être ajouté aux 1.250 € annuels (pendant 2 ans) de l'action du PCS, qui coordonnera les différentes associations actives sur la commune.

L'objectif est de coordonner la distribution des colis alimentaires aux familles identifiées (26 ménages CPAS, + autres) au départ d'un « food truck » équipé (frigo) du Resto du Cœur de Marche, lequel viendrait tous les 15 jours à Barvaux sur un parking à préciser.

2. Entretemps, le CPAS apporte son aide aux familles qui le demandent, à côté des autres associations.



APPROUVÉ

O - Point 4 : Crise sanitaire Covid-19. Mesures d'allègement fiscal. Voté POUR

Les allègements fiscaux concernent la suppression de la taxe sur les débits de boissons et sur les terrasses.

Questions :

Envisagez-vous un autre allègement sous forme d'une diminution de la taxe (forfaitaire) de nuitées ? Car malgré une autorisation de fonctionner, les hôtels sont fermés, ouvrent rarement la semaine, en fait, essentiellement les w-e.

Réaction du Collège : aucune aide n'est actuellement prévue par le Collège, mais elle pourrait s'envisager, élargie aux Gîtes de Grande capacité (15 lits et +) à l'arrêt total. Toutefois, Arnaud Delzandre (Président du CPAS) plaide pour éviter un saupoudrage des aides.



APPROUVÉ

O - Point 5 : Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Constitution. Voté POUR

Au sein des membres du quota « politique », l'accord de minorité désigne Rock Kersten en qualité de membre effectif, et Eric Jurdant en qualité de membre suppléant.

Question : j'ai attiré l'attention du Conseil sur l'article 2, al 3 du Règlement d'Ordre d'Intérieur de la CCATM, lequel précise : « *le Conseil communal désigne un président dont l'expérience ou les compétences font autorité en matière d'Aménagement du Territoire et Urbanisme* ». Sans mettre en question l'intégrité du candidat Président proposé par le Collège, et que je ne connais pas, et mon soutien à l'égard des jeunes, je constate que celui-ci est architecte (pas urbaniste), fraîchement diplômé, et récemment engagé auprès de l'**Atelier 47**, Bureau d'Architecture de Durbuy, bureau affilié du groupe **Coucke**, ce qui n'est pas anodin. Sa neutralité pourra-t-elle être garantie ?

Réaction du Collège : il m'a été reproché de citer en public le bureau d'étude où le futur président travaillait. Le Collège assume son choix.



REFUSÉ

X - Point 7 :Projet d'urbanisation S.A. Prima House à Grandhan. Accès au lotissement. Convention. **Voté CONTRE**

Il s'agit de la mise à disposition, **à titre gratuit**, d'une portion du patrimoine privé communal, au profit de l'aménagement d'un lotissement privé.

Question : la convention envisage non pas la vente ni la location, seules possibilités légales. Sans mise en concurrence, cette formule est-elle légale ? Selon moi, cet acte m'apparaît inéquitable, voire illégal.

(1. Avantage à la société Prima House, contrairement aux autres lotissements, car ne devra pas payer l'assiette de terrain mise à disposition 2. Avantage aux futures propriétaires de lots 3. Non respect des modes de cession du patrimoine privé communal)

Réaction du Collège : le Directeur Général estime que « c'est une pratique qui se voit à l'occasion », en lien (compensation partielle ?) avec les charges d'urbanisme imposées par la commune.



APPROUVÉ

0 - Point 8 :Désignation d'un auditeur de politique cyclable communale. Approbation des conditions et du mode de passation - **Voté POUR**

J'ai insisté pour la création de la Commission communale Vélo, imposée par le règlement WaCy – Wallonie Cyclable, et composée de personnes qui pratiquent le vélo au quotidien.

Réaction du Collège : accord du collège sur ce point.



APPROUVÉ

0 - Point 9 :.C.L.D.R.. Rapport annuel. **Voté POUR**

Diverses questions au sujet des nombreux travaux :

Réaction du Collège : le Bourgmestre insiste pour que le représentant Ecolo soutiennent les dossiers auprès de la Ministre du développement rural (Céline TELLIER). J'ai insisté pour je sois tenu au courant des dossiers introduits. Pour ce, je serai invité aux réunions de suivi.



APPROUVÉ

0 - Point 11 : FONCIERE. Œuvres paroissiales du Doyenné de Villers-Ste-Gertrude. Cession à la Ville. Projet d'acte. - Voté POUR

J'ai félicité (au nom de tous les villersois et villersaises) le collègue pour sa ténacité dans ce dossier difficile.



APPROUVÉ

0 - Point 15 : Personnel. Mise à la pension du Directeur général Henri MAILLEUX – Voté POUR.

Nous n'avons pas d'autre choix (humour!). Henri Mailleux prolonge d'un mois son travail, et nous quittera fin avril.



Point 19 : Motion « Stop à la discrimination due au statut de cohabitant »

Motion présentée par le groupe Com'Une Passion, discutée mais non votée.
Je soutiendrai cette motion, conforme au programme d'Ecolo.

Eric Jurdant
Conseiller communal